

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 22 février 2024

Direction Population, Administration et Ressources – N° 12.01.2024.12

Objet : Renouvellement du contrat de projet du Conseiller Numérique - Autorisation

Date de la convocation : 14 février 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, MM. David BEAUCOUSIN, Fabrice BERTHOU, Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, Evelyne LERICHE, M. Marc BOURREAU.

POUVOIRS :

Madame Hawa HAMIDOU a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Madame Valérie HOULIER a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Madame Sylvie OMONT.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.

Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabrice BERTHOU

RAPPORTEUR : Rosario TARSIA

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II.
- La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
- Le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Renouvellement du contrat de projet du Conseiller Numérique - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 26/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/02/2024

Numéro de l'acte : 12-01-2024-12 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240222-12-01-2024-12-DE

Date de décision : 22/02/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres catégories de personnels

publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

- Le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique.
- La délibération n°26.03.2022.142 du 24 mars 2022 portant recrutement d'un Conseiller Numérique en contrat de projet pour une durée de deux ans.

CONSIDERANT :

- Que l'État a financé le recrutement, la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers Numériques France Services, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français,
- Que le numérique a pris une place croissante dans nos vies, notre société et notre économie, qu'il est une source d'opportunités pour apprendre, communiquer et accéder à nos droits,
- Que ce service proposé aux Cléonnais depuis 2022 est largement sollicité,
- Que ce dispositif en faveur de l'inclusion numérique prônant une démarche partenariale avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'inclusion numérique et les entreprises est amené à être poursuivi,
- La nécessité pour la Ville de renouveler le contrat du conseiller numérique actuel qui arrive à échéance le 30 avril 2024.

Pour rappel, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a proposé le dispositif « Conseiller Numérique France Services » afin de favoriser l'inclusion numérique auquel la Ville de Cléon a candidaté en 2022.

Ce service mis en place en 2022 pour une durée de deux ans donne entière satisfaction et répond à un besoin réel de la population en quête d'accompagnement dans ses usages numériques.

Aussi, compte tenu des nombreuses sollicitations formulées par les Cléonnais depuis la mise en place du Conseiller Numérique au sein de la Ville de CLEON, celle-ci souhaite poursuivre cette action pour apporter des solutions opérationnelles telles que :

- Soutenir les cléonnais dans leur usage quotidien du numérique.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens.
- Rendre autonome pour savoir utiliser seul le numérique pour les démarches administratives en ligne.

Les missions du conseiller numérique restent inchangées :

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone,
- Formation à la navigation sur internet,
- Formation sur les bases du traitement de texte,
- Maîtrise d'une messagerie (Envoyer, rédiger, des mails)
- Accès aux bases informatiques afin de pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (caf, pôle emploi, état civil, inscription listes électorales, suivre la

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Mairie de Cléon

Rue de l'Église – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

- scolarité des enfants, s'inscrire au périscolaire...)
- Savoir protéger des données personnelles.
 - Développement de partenariat avec les structures locales (ESAT...).

Le renouvellement du contrat sera à nouveau formalisé par la signature d'un contrat de projet.

Pour mémoire, le contrat de projet est un contrat qui permet aux employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée (CDD) pour répondre à un besoin temporaire d'activité. Ce besoin doit être lié à la réalisation d'un projet.

Compte tenu des éléments exposés, Monsieur le Conseiller Municipal Délégué aux affaires culturelles et aux usages numériques propose au Conseil Municipal de renouveler pour une durée d'un an le contrat du Conseiller Numérique en contrat de projet afin de répondre aux besoins exprimés.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE :

- Le renouvellement du contrat de projet du conseiller numérique relevant de la catégorie C à temps complet.
- De porter à un an la durée du renouvellement du contrat de projet.

DIT :

- Que la rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

AUTORISE :

- Le Maire à signer le-dit contrat de projet et tout document afférent.

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 février 2024

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 24 02/2024
Transmis en Préfecture le : 26 02/2024

